Procès-Verbal

Séance du 14 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois de mars à 10 heures, le CSEE dûment convoqué le quatre mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en salle Océane, sous la présidence de M. David BRUSSELLE.

Etaient Présents Représentants titulaires du personnel :

Nom - Prénom	Présent	Excusé	A distance
BAHCIC Marie-Isabelle	X		
DELERUE Dorothée	X		
DEVIN SARAH	X		
FERFAILLE Hugo		X	
FOURNIER Jérôme	X		
HENNEBELLE Laurence	X		
MADEJ Marie-Christine	X		
LAMALETIE Bastien	X		
LAVERAT Thierry	X		
LE MIGNON Virginie	X		
LEMAITRE François	X		
MEISSNER Agnès	X		
PUCHOIS Bernard	X		
THUILLARD Céline	X		
VILLELLA Michel	X		

Etaient Présent Représentant « Suppléant » du personnel :

Nom - Prénom	Présent	Excusé	A distance
Magali TRIBONDEAU remplace Hugo FERFAILLE	X		

Etaient présents Représentants Employeur

Nom - Prénom	Présent	Excusé	A distance
BRUSSELLE David (Président)	X		
COTHENET François	X		
LIPKIEWICZ François	X		
VANELSTRAETE Laure	X		
VASSEL Nathalie	X		

Étaient présents Représentants syndicals :

Laurent VANDEWOESTYNE pour le syndicat UNSA

Ulricke LAGUIGNER pour le syndicat CFDT

David BRUSSELLE ajoute deux informations qui ne sont pas à l'ordre du jour :

1) Information concernant la CCI Littoral Hauts-de-France

Monsieur Jean-Charles LAUTH, Directeur Exécutif quitte la structure. Après un échange avec David BRUSSELLE, il a été convenu que sa mission s'arrête. Il a quitté ses fonctions après avoir informé le Bureau de la CCI Littoral et le Bureau de la CCI de Région.
Après un échange avec le président François LAVALLEE, David BRUSSELLE a demandé à Arnaud JANSEN d'assurer l'intérim à compter du 17 mars 2025. Arnaud JANSEN occupe le poste de Directeur Immobilier et Patrimoine sur le territoire de la CCI Littoral. Il ne sera pas remplacé. Il gardera également ses missions de Directeur Immobilier.

Francois LEMAITRE remercie David BRUSSELLE de son écoute et de la décision prise. Il demande que les salariés de LAHO Littoral soient également informés. David BRUSSELLE rappelle que LAHO est sous la responsabilité de Christophe HOUBERT et pas sous celle du Directeur Exécutif mais l'information sera transmise.

Laurent VANDEWOESTYNE demande si un recrutement sera envisagé par la suite. David BRUSSELLE répond par la négative. Arnaud JANSEN occupera les fonctions jusqu'à nouvel ordre.

2) Le programme régional de formation (PRF)

Pour David BRUSSELLE, c'est une grande réussite. Avant la publication des résultats de l'appel d'offres, David BRUSSELLE s'interrogeait beaucoup sur le modèle économique de la formation (baisse des coûts contrats pour l'apprentissage, difficulté de la formation continue et le PRF générait une activité avec peu de marges financières...) Il est important de comprendre la volumétrie.
Une bonne année du PRF, c'est un chiffre d'affaires entre 8 et 9 millions d'euros pour la CCI Hauts-de-France. En 2024, on était en fin de programme. On va clôturer à 4 millions d'euros.
Ce nouveau programme de formation va démarrer en juillet 2025 et se terminer dans sa première partie en décembre 2027. Mais il est d'usage que le Conseil Régional proroge de deux ans supplémentaires les conditions d'attribution de l'appel d'offres, donc cela nous amènerait en 2029.
Nous avons la possibilité avec l'appel d'offres que nous avons remporté d'aller chercher au moins 25 millions d'euros de CA par an.
Au total entre juillet 2025 et décembre 2027, la CCI a gagné un potentiel de de chiffre d'affaires de 83 millions d'euros.
C'est une grande victoire, car ainsi la CCI devient le premier opérateur du PRF. Le 2e attributeur a 2 fois moins de lots que la CCI.

La CCI a répondu à 744 lots. Le principe d'attribution se fait sous forme de rang (1, 2 et 3). Rang 1, cela veut dire que quand le Conseil régional va émettre une commande, elle va s'adresser en priorité à l'organisme de formation qui est sorti en rang 1 de ce fameux lot. Sur les 744 lots :

- la CCI Hauts-de-France est sortie en rang 1 sur 609 lots,
- en rang 2 et 3 sur une 60e de lots
- la CCI a été « éjectée » de 37 lots

La victoire de la CCI sur ce programme entraine beaucoup de réactions. Par exemple, sur la création d'entreprise, pendant des années l'attributaire principal du marché était la BGE. Il y a 5 ans, David BRUSSELLE avait sollicité la BGE afin que l'on puisse répondre en consortium ensemble. La BGE n'a pas souhaité répondre favorablement. Résultat, la CCI a fait une offre agressive et nous avions remporté 85 % du marché. Dans ce nouveau PRF, nous avons gagné 100 % du marché de la création d'entreprise. Il y a 5 ans, nous avions perdu des gros lots sur le commerce et la bureautique. Il y avait notamment des concurrents parisiens qui étaient venus gagner des lots. Aujourd'hui, on a tout regagné et bien plus.

On a remporté de nombreux lots car nous avons présenté une belle offre, en élargissant nos champs d'actions, et avec des prix attractifs.

Maintenant, il va falloir produire. Ce nouveau PRF va générer :

- Beaucoup de venues dans nos centres de formation et nos CCI. L'estimation haute est de plus de 26 000 personnes sur les 2,5 ans. Les sites qui accueilleront le plus de stagiaires sont Lens, Lille et l'Oise.

- Des enjeux logistiques (salles, plateaux techniques…). L'avantage pour la CCI Hauts-de-France est son patrimoine. De nombreux bâtiments pourront être utilisés. L'enjeux : ne pas oublier la rentabilité et donc éviter de louer à des prix exorbitants des locaux externes.

- Des enjeux humains : des enseignants, du personnel administratif. Des réunions ont lieu afin d'évoquer ces sujets.

Il est évident que la CCI Hauts de France va devoir :

- Recruter des enseignants
- Recruter des administratifs
- Se structurer afin d'éviter les pénalités. Un pilotage dédié va être mis en place. Julie BRIOUX assumera le poste de responsable de projet régional.

Bernard PUCHOIS se félicite de l'obtention de ce nouveau PRF mais il souhaite que les directions soient plus agiles pour éviter des difficultés par rapport au personnel. David BRUSSELLE en a conscience.

Virginie LE MIGNON évoque également le PRF Création et la nécessité également de recruter notamment au niveau administratif.

3) Restitution du contrôle de l'IGAS - Inspection générale des affaires sociales.

David BRUSSELLE évoque cette restitution qui est globalement positive à ce stade. L'IGAS a salué les efforts réalisés dans le cadre de la régionalisation, la création d'une marque unique et le travail réalisé auprès des employeurs et des apprentis. L'Igas a réalisé un questionnaire auprès des entreprises et stagiaires-apprentis qui sont passés par Laho. L'Igas a récolté 500 réponses. C'est globalement positif, à peu près dans tous les territoires. Ce qui en ressort c'est que l'apprentissage au sein de Laho fonctionne bien.

4) Echange sur l'éventualité du passage de la durée de réunion du CSEE d'une demi-journée à une journée en fonction de la teneur de l'ordre du jour

David BRUSSELLE est d'accord sur le principe mais pas systématiquement. François COTHENET propose la tenue d'une réunion technique qui précèderait le CSEE, notamment sur des questions techniques et permettrait de « débroussailler » les sujets.

Les élus sont favorables sur le principe. On va expérimenter.

Michel VILLELLA insiste sur le fait d'envoyer les documents bien en amont.

5) Planification des réunions à venir :

- **Dates des prochains CSEE**
  11/07/2025
  19/09/2025
  28/11/2025

- **Planification des commissions : CSSCT et commission économique**
  CSSCT : 22/04/2025
  Commission Economique : 11/04/2025

6) Clarification du Schéma Directeur

A la demande des élus, les organigrammes des territoires impactés par le schéma directeur ont été présentés. (Voir Axe 1)

Virginie LE MIGNON demande une clarification du schéma directeur. En effet, des salariés de la CCI Grand Lille ont reçu une invitation à une réunion du personnel le 28 avril. A cette réunion assisteront les directions de deux territoires. Les collaborateurs sont en attente de réponses et le climat est de plus en plus anxiogène.

David BRUSSELLE avait précisé lors de son intervention à la réunion des représentants de proximité, que les personnels affectés par le schéma directeur resteront à l'agence dans lequel ils sont affectés et qu'ils ne changeront que de lien hiérarchique, ils seront rattachés à leur nouveau territoire.
Laurent VANDEWOESTYNE demande que cette décision ne soit pas systématique mais évoqué avec chaque salarié, et qu'il puisse être envisagé qu'un salarié garde son affectation hiérarchique et son lieu travail actuel au même titre que le personnel CCIR résidant dans d'autre territoire que le siège de Lille.

Pour David BRUSSELLE, il faut le moins d'impact possible sur les collaborateurs mais en raison des organisations différentes des questions se posent et ne sont pas tranchées aujourd'hui. Ce point ne sera pas évoqué à la réunion du 28 avril.

David BRUSSELLE souhaite un recensement des situations individuelles et un échange le cas échéant.

7) Assistance juridique des élus du CSEE par un cabinet extérieur

Les élus souhaitent avoir recours en cas de nécessité à une assistance juridique. Ils ont choisi d'opter pour un forfait annuel avec un cabinet extérieur. Ce forfait sera payé sur les frais de fonctionnement du CSEE.

Le coût est de 4950 € HT.

Vote du CSEE :

Pour : 14
Abstention : 1

8) Formation pour les élus du CSEE

Les élus souhaitent réactualiser leur connaissance et suivre une formation d'une journée. Le coût sera supporté par le budget de fonctionnement du CSEE.

Le coût est de 4 000 € TTC pour 15 élus.

Vote du CSEE :

Pour : 14
Abstention : 1

Les repas seront pris en charge par le CSEE.

9) Bilan de la campagne de primes 2025 (au titre de l'année 2024)

Bernard PUCHOIS demande un complément d'informations. Il demande si dans le calcul de la masse salariale sont inclus le personnel de droit privé ayant une part variable. François LIPKIEWICZ informe qu'ils sont bien inclus dans le calcul de la masse salariale.

François LIPKIEWICZ présente le bilan de la campagne de primes. Il évoque la méthodologie :

- Application d'un barème de référence par niveau d'emploi
- Les critères retenus : La performance (atteinte des objectifs, l'implication…)
- Ne sont pas éligibles les collaborateurs ayant une part variable

500 collaborateurs (soit 67,9% des collaborateurs éligibles) ont été primés avec une prime moyenne de 638€ brut.

Barèmes applicables :

CCIL	*Barême*				
	Référence	*Major 1*	*Major 2*	*Minor 1*	*Minor 2*
Empl.Niveau 1	250	300	350	200	200
Empl.Niveau 2	300	350	400	250	200
Empl.Niveau 3	350	400	450	300	250
Maîtrise Niveau 4	400	450	500	350	300
Chgé de Formalités	450	500	550	400	350
Maîtrise Niveau 5	500	550	650	450	400
Cons.Entreprise I	600	800	1200	500	400
Cadre Niveau 6	700	850	1000	550	400
Cons.Entreprise II	700	1000	1500	550	400
Cadre Niveau 7	1000	1250	1500	750	500
Cadre Niveau 8	1500	1750	2000	1250	1000

FORMATION	*Barême*				
	Référence	*Major 1*	*Major 2*	*Minor 1*	*Minor 2*
Empl.Niveau 1	250	300	350	225	200
Empl.Niveau 2	250	300	350	225	200
Empl.Niveau 3	250	300	350	225	200
Maîtrise Niv.4	300	350	450	250	200
Maîtrise Niv.5	400	450	500	350	300
Enseignant Formateur I	400	450	500	350	300
Ass.expert	500	550	650	450	400
Cons.pédagogique	500	550	650	450	400
Enseignant Formateur II	500	550	650	450	400
Cadre Niveau 6	650	750	850	550	450
Manager I	700	850	1000	550	400
Cadre Niveau 7 (hors directeurs)	900	1050	1200	750	600
Cadre Niveau 7 & 8 (Directeurs)	1250	1500	2000	1000	750

CCIR Appui	*Barême (Idem CCIL)*				
	Référence	*Major 1*	*Major 2*	*Minor 1*	*Minor 2*
Empl.Niveau 1	250	300	350	200	200
Empl.Niveau 2	300	350	400	250	200
Empl.Niveau 3	350	400	450	300	250
Maîtrise Niveau 4	400	450	500	350	300
Maîtrise Niveau 5	500	550	650	450	400
Cadre Niveau 6	700	850	1000	550	400
Cons.Entreprise II	700	1000	1500	550	400
Cadre Niveau 7	1000	1250	1500	750	500
Cadre Niveau 8	1500	1750	2000	1250	1000

CCIR Support	*Barême (Idem Formation)*				
	Référence	*Major 1*	*Major 2*	*Minor 1*	*Minor 2*
Empl.Niveau 1	250	300	350	225	200
Empl.Niveau 2	250	300	350	225	200
Empl.Niveau 3	250	300	350	225	200
Maîtrise Niv.4	300	350	450	250	200
Maîtrise Niv.5	400	450	500	350	300
Cadre Niveau 6	650	750	850	550	450
Cadre Niveau 7 (hors directeurs)	900	1050	1200	750	600
Cadre Niveau 7 & 8 (Directeurs)	1250	1500	2000	1000	750

Virginie LE MIGNON intervient et évoque les difficultés qu'ont rencontré les managers avec les enveloppes de primes. Sur certains territoires, les enveloppes n'étaient pas suffisantes et des arbitrages ont dû avoir lieu, ce qui a entrainé une frustration de la part de certains managers.

David BRUSSELLE souligne que pour des cas particuliers en cas d'enveloppe insuffisante au regard de la performance en termes de chiffre d'affaires notamment, il faut les faire remonter aux Directeurs Exécutifs et à la DRH. De plus, il rappelle que lors des entretiens annuels, la question des primes doit être abordée avec tous les collaborateurs, qu'ils soient bénéficiaires ou pas d'une prime.

Michel VIVELLA souhaite que des critères soient mis en place de manière homogène : un même métier doit être soumis au même critère quel que soit le territoire.

David BRUSSELLE émet l'idée d'affiner les critères avec quelques indicateurs simples et peut être de ne pas se limiter à une enveloppe fermée.

10) Constitution d'un groupe de travail BDESE

Compte tenu de la difficulté à s'approprier l'outil et dans sa mise à jour, François COTHENET et Natalie VASSEL proposent la constitution d'un groupe de travail. Les élus qui souhaitent y participer enverront un message à la secrétaire, qui centralisera les demandes.

Nathalie VASSEL évoque également une plateforme de signalement (de la loi Sapin, en passant par les RPS jusqu'à la relation avec les apprenants). Nathalie VASSEL propose aux membres du CSEE de participer à une présentation de cette plateforme. Une date sera envoyée prochainement aux élus du CSEE.

11) Informations ASC

- Déplacement au Bourget

Au regard du nombre de participant, les membres de l'ASC ont modifié les règles. Ils proposent d'abonder de 50% les places de parking.

Vote du CSEE :

Pour : 15

- Voyage en Laponie

Voir l'annexe 2

Vote du CSEE :

Pour : 15

- Voyage à Zanzibar

Voir l'annexe 3

Vote du CSEE :

Pour : 15

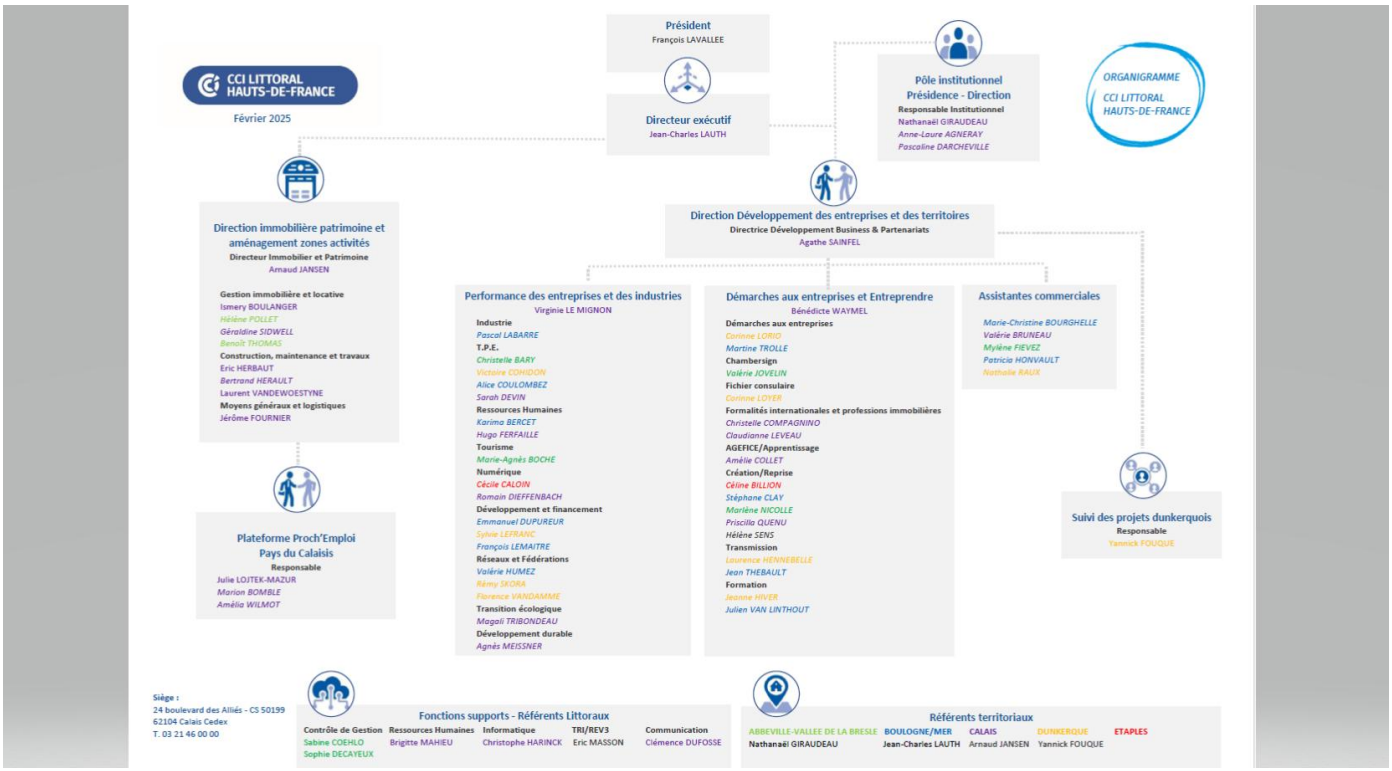
- Propositions de sorties

Les membres de l'ASC souhaitent travailler sur des propositions de sorties : une sortie à Paris et au Zoo de Pairi Daiza. Les élus sont d'accord sur le principe.

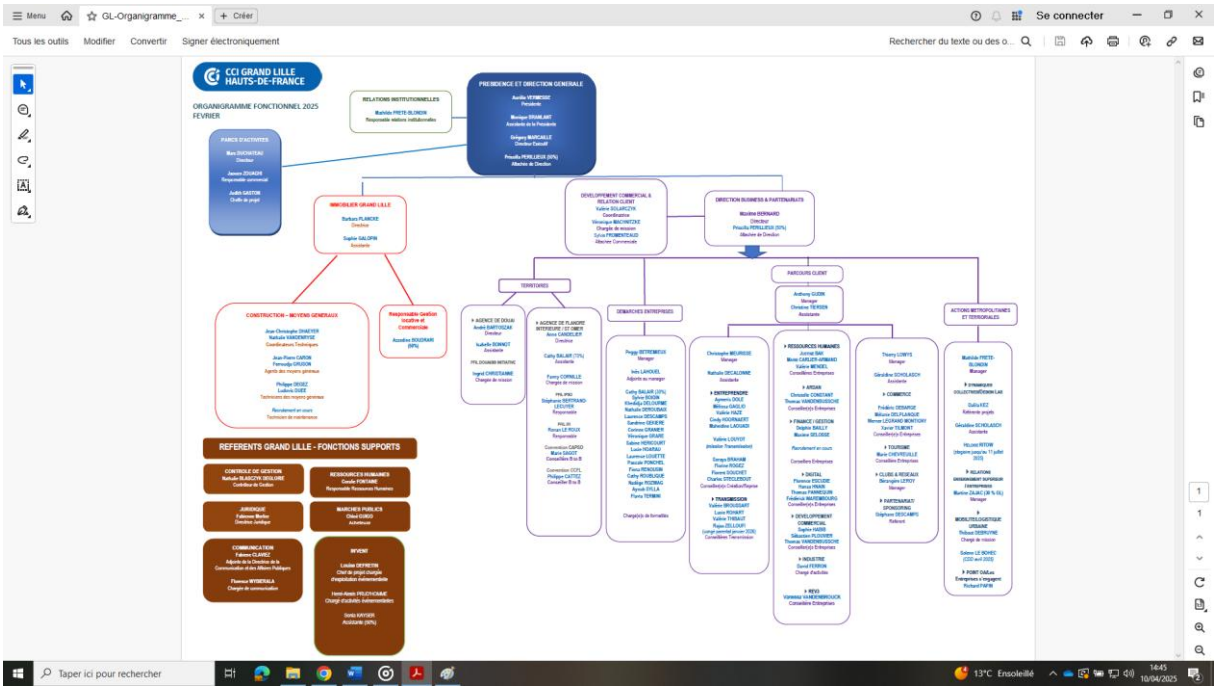
L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 12h36**

ANNEXE 1

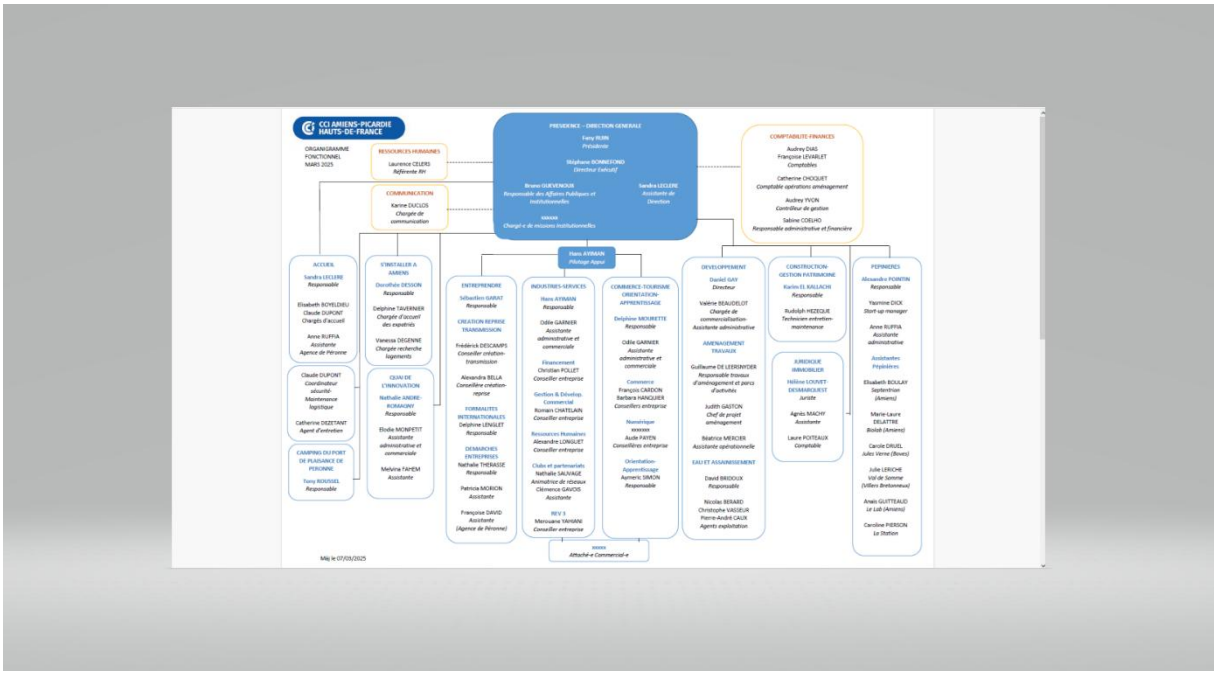
Organigramme CCI Littoral



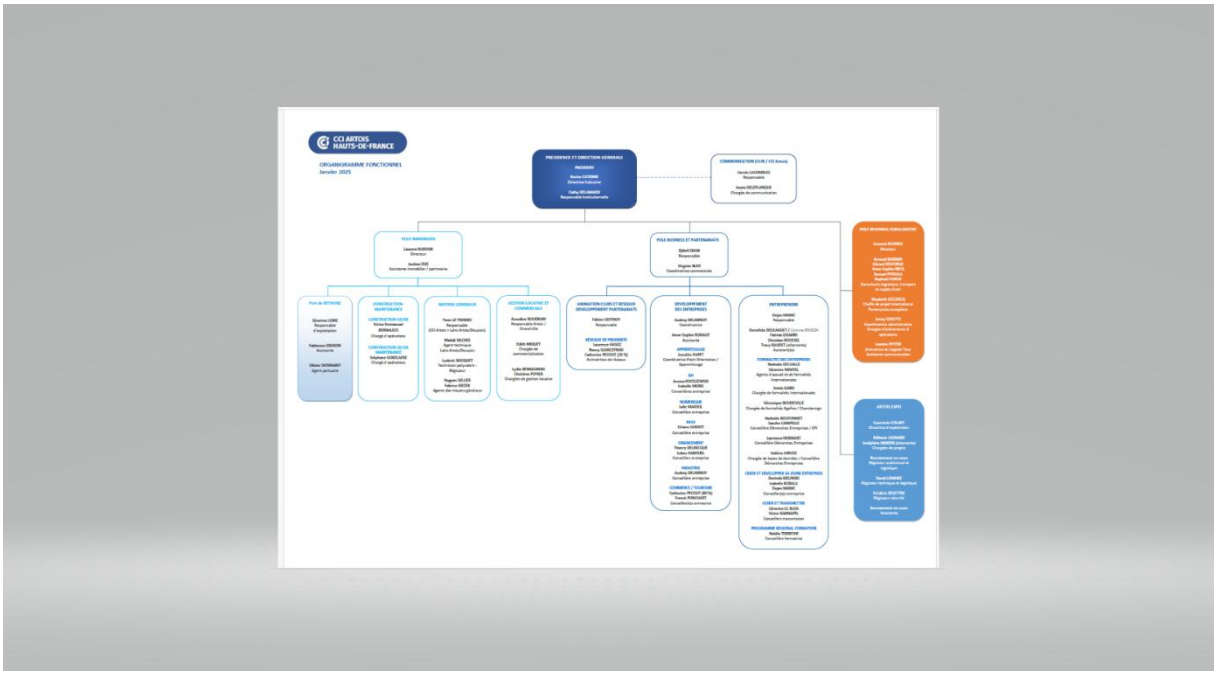
Organigramme CCI Grand Lille



Organigramme CCI Amiens



Organigramme CCI Artois



ANNEXE 2

FICHE DE PRESENTATION D'ACTIVITE ASC

Date la présentation : 28/02/2025

SEJOUR EN LAPONIE (8 j / 7 n)

Passeport en cours de validité obligatoire pour tous les ressortissants français et valable 6 mois après la date du voyage (jusqu'à fin juin 2026)

Clôture des inscriptions : le 4 AVRIL 2025

Nom et adresse du prestataire	Nombre de places prévisionnelles Préciser si minimum/maximum
ADORA VOYAGES 3, Rue Franklin – 93100 MONREUIL	Minimum : 10 (*) personnes Maximum : 50 personnes
Date de départ et de retour :	
Du Samedi 17 janvier au samedi 24 janvier 2026 (hors vacances scolaires)	

Détail de la prestation(s)	Détail du coût
 1. FRANCE ✈ LULEA (SUEDE) 2. SAFARI MOTONEIGE & PECHE SOUS LA GLACE (4h) 3. BALADE EN RAQUETTES 4. TRAINEAU A CHIENS (10 km)	Le tarif de **1 614 € (*) / personne comprend** : . L'assistance aéroport pour le groupe (offert) . Le transport aérien France/Suède/France (incluant 1 bagage en soute (15 kg) par personne (sous réserve de disponibilités lors de la réservation et confirmation du plan de vol) . Les taxes d'aéroport révisables jusqu'à l'émission des billets . Les transferts aéroport/hôtel/aéroport . L'hébergement base chambre double standard pour 7 nuits . Le séjour en pension complète du dîner du J1 au petit-déjeuner du J 8 . Les activités incluses : - 1 excursion raquette - 1 excursion pêche sous glace - 1 excursion au village du père Noël - 1 excursion motoneige - 1 excursion chiens de traineau - 1 visite de ferme de rennes . L'animation en journée, apéro et soirée . Les taxes locales et services . La garantie Groupama

5, VISITE DE LA FERME DE RENNES 6, VISITE DU VILLAGE DU PERE NOEL AU POLE NORD 8. LULEA (SUEDE) ✈ FRANCE	. L'assurance inclusion / assistance /rapatriement et multirisques . Le carnet de voyage Le tarif de **1 614 € (*) / personne NE COMPREND PAS** : . **PAS de chambre individuelle possible** . Les extras et dépenses personnelles . La réduction enfants hors vacances scolaires : - 180 € (sur les 1 614 €)

Montant de la prestation (TTC)	De 16 140 € à 88 700 € € (en fonction du nombre de participants) 10(*) à 50 personnes
Montant par bénéficiaire	1 614 € (*) à partir de 10 personnes et sous réserve du tarif de l'aérien au moment de la confirmation des réservations

Bénéficiaires	☒ Salarié
	☒ Conjoint
	☒ Enfant
	☒ Extérieur (dans un second temps et dans la limite des places disponibles)

Abondement
25 % uniquement pour le collaborateur. **Pas d'abondement pour les ayants-droits.** Les personnes extérieures ne pourront s'inscrire que dans un second temps et s'il reste des places disponibles ; ils ne bénéficieront d'aucune subvention de la part du CSE.

Détail de l'organisation (lieux de rassemblement, horaires, communication au personnel…) :

Les conditions détaillées de l'organisation seront précisées par le voyagiste dès que l'activité sera validée et confirmée.

Paiements :

Un acompte de 30 % sera demandé à a réservation (prélèvement ou chèque)
Il sera proposé un échéancier de prélèvement aux participants en 9 mensualités d'avril à décembre.
Possibilité de payer avec des chèques vacances **papier uniquement à hauteur de 10 % du montant du voyage.**
(160 €/personne)

Détail des conditions d'annulation / remboursement :

Le voyage sera annulé si un nombre minimum de 10 participants minimum n'est pas atteint.

FORFAIT ASSURANCE MULTIRISQUES COMPRENANT :
Annulation, responsabilité civile, bagages, épidémie… : 45 € / personne (inclus dans le prix proposé).

Autres éléments concernant l'activité (acompte, réservation, inscription, etc…), à préciser :

Le voyagiste se propose de faire une présentation du voyage en visio, à toutes les personnes intéressées, et répondre ainsi aux questions des collaborateurs.

2 Dates proposées :

- Le mardi 18 et le jeudi 20 mars 2025 de 12 h à 14 h

.

Cout total pour le CSEE	**Minimum : 4 035 € €** pour 10 collaborateurs à 1 614 € (16 140 €) **Maximum : 20 175 €** pour 50 collaborateurs à 1 614 € (80 700 €)

Pour les modalités : se référer aux Conditions générales de fonctionnement de l'ASC.

Annexe 3

ASC

FICHE DE PRESENTATION D'ACTIVITE

Date la présentation : 28/02/2025

SEJOUR à ZANZIBAR (8 j / 7 n)

Passeport en cours de validité obligatoire pour tous les ressortissants français et valable 6 mois après la date du voyage (jusqu'à fin mai 2026)

Clôture des inscriptions : 19 MARS 2025

Nom et adresse du prestataire	Nombre de places prévisionnelles
ADORA VOYAGES 3, Rue Franklin – 93100 MONREUIL	Minimum : 10 (*) personnes Maximum : 20 personnes
Date de départ et de retour :	
Du Lundi 17 au lundi 24 novembre 2025 (hors vacances scolaires)	

Détail de la prestation(s)	Détail du coût
 Sur la côte sud-est de l'île, le club Jumbo Reef Resort 4* se situe face à l'océan sur une plage de sable blanc, à proximité du récif Coralien.	Le tarif de **1 575 €** (*) **/ personne comprend** : . L'accueil à l'aéroport de Paris CDG par un agent ADORA(offert) . Le transport aérien France/Istambul/Zanzibar/France (incluant 1 bagage en soute (20 kg) par personne . Les taxes d'aéroport révisables jusqu'à l'émission des billets . Les transferts aéroport/hôtel/aéroport . L'hébergement base chambre double **Suite Mangrove** pour 7 nuits . La formule tout compris . Les services Hôteliers communiqués à ce jour . La garantie Groupama . L'assurance inclusion / assistance /rapatriement . Le carnet de voyage Le tarif de **1 575 €** (*) **/ personne NE COMPREND PAS** : . L'assurance **OBLIGATOIRE** Zanzibarienne : 44 $ (adulte) 22 $ (mineur)

Formule tout compris pour des vacances colorées et décontractées, une équipe d'animation, une ambiance festive. Logement en suite Mangrove (49 m²) L'hôtel dispose de 2 restaurants et 4 bars, 2 piscines, 1 salle de sport, plongée avec masque et tubas, plage de sable blanc…	. Le Visa **OBLIGATOIRE** : 50 $. Le supplément chambre individuelle : 250 € . La réduction 3ème adulte : 180 € (sur les 1 575 €) . Les extras, excursions et dépenses personnelles . Le port des bagages

Montant de la prestation (TTC)	De 15 750 € à 31 500 € € (en fonction du nombre de participants) 10(*) à 20 personnes
Montant par bénéficiaire	**1 575 €** (*) à partir de 10 personnes et sous réserve des taxes aériennes au moment du départ . **Ajouter les 44 $ d'assurance Zanzibarienne et les 50 $ de visa obligatoires.**

Bénéficiaires	☒ Salarié
	☒ Conjoint
	☒ Enfant
	☒ Extérieur (dans un second temps et dans la limite des places disponibles)

Abondement
Pas d'abondement. Les personnes extérieures ne pourront s'inscrire que dans un second temps et s'il reste des places disponibles

Détail de l'organisation (lieux de rassemblement, horaires, communication au personnel…) :

Les conditions détaillées de l'organisation seront précisées par le voyagiste dès que l'activité sera validée et confirmée.

Paiements :

Un acompte de 30 % sera demandé à a réservation (prélèvement ou chèque)
Il sera proposé un échéancier de prélèvement aux participants en 7 mensualités d'avril à octobre.
Possibilité de payer avec des chèques vacances **papier uniquement à hauteur de 10 % du montant du voyage.**
(150 €/personne)

Détail des conditions d'annulation / remboursement :

Le voyage sera annulé si un nombre minimum de 10 participants minimum n'est pas atteint.

Autres éléments concernant l'activité (acompte, réservation, inscription, etc…), à préciser :

Le voyagiste se propose de faire une présentation du voyage en visio, à toutes les personnes intéressées, et répondre ainsi aux questions des collaborateurs.

Dates à définir

Cout total pour le CSEE	**0 € car pas d'abondement du CSE**

Pour les modalités : se référer aux Conditions générales de fonctionnement de l'ASC